



## ► Administration et Gestion de l'Entreprise

## ► Le BTS Assurance en contrat de professionnalisation Diplôme d'État

### ► Pour quels métiers ?

Le futur BTS Assurance intègre un cabinet de courtage, une compagnie ou une agence. Il est amené à exercer des activités à caractère commercial, technique et de gestion. Il traite le dossier de la souscription au règlement en assurance de biens et de responsabilités, ou en assurance de personnes en relation avec tous types de clients.

Il peut exercer les fonctions suivantes :

- Chargé de clientèle (commercialisation des contrats)
- Conseiller en assurance / finance (prospection de nouveaux clients et évaluation des besoins)
- Agent général d'assurance (vente et gestion des contrats)
- Gestionnaire de contrats vie (rédacteur de contrats d'assurance dommage)
- Télé-conseiller
- Collaborateur de courtier
- Collaborateur d'agent général

### ► Quelles missions en entreprise ?

#### Souscription

- Analyser le besoin du client / prospect
- Evaluer le risque
- Déterminer la formule d'assurance
- Préconiser des mesures de prévention et ou de protection
- Etablir une tarification
- Emettre et rédiger des contrats d'assurance (Auto, MRH, Vie, Gav, Santé...)

#### Gestion

- Gérer des cotisations
- Gérer des contrats et des comptes clients

#### Sinistre

- Régler des sinistres
- Instruire des dossiers
- Régler des recours amiables

#### Relation client

- Accueillir, orienter et conseiller le client
- Développer le portefeuille clients
- Participer à l'élaboration d'une offre de produits / services
- Créer un publipostage

### ► Profil de l'alternant

- Titulaire du Bac
- Rigueur, adaptabilité, réactivité, capacité à travailler en équipe et autonomie dans la limite de la délégation confiée.

### ► Le programme de formation

#### Enseignements généraux

- Culture générale et expression
- Langue vivante étrangère (Anglais)
- Bureautique et outils de gestion

#### Enseignements professionnels

- Conduite et présentation d'activités professionnelles
- Assurances de personnes et produits financiers.
- Assurances de biens et de responsabilités
- Environnement économique, juridique et managériale de l'assurance (économie, droit général et des assurances)

### ► Après le BTS ?

- Facilité d'accès à l'emploi
- Possibilité de poursuivre en alternance des études supérieures au sein du Groupe IGS

## ► Contrat de professionnalisation – Mode d'emploi

### Public concerné / Pré-requis

- Jeune de moins de 26 ans ou 26 ans et plus si demandeur d'emploi
- Salarié en poste en entreprise dans le cadre d'une période de professionnalisation

### Durée / Rythme / Session

- Durée : 24 mois (1 280 heures au CIEFA)
- Rythme de l'alternance : 1 semaine au CIEFA / 1 semaine en entreprise
- Session : Octobre

### Rémunération

A défaut de dispositions conventionnelles plus favorables, la rémunération correspond aux montants bruts suivants :

De 16 à moins de 21 ans	De 21 ans à moins de 26 ans	26 ans et plus
55 % du SMIC	70 % du SMIC	85 % du minimum conventionnel
65 % Si qualification au moins égale à un Bac Pro ou équivalent	80 % Si qualification au moins égale à un Bac Pro ou équivalent	100 % du SMIC minimum

### Les avantages pour l'employeur

- Prise en charge totale ou partielle par un OPCA des frais de formation du salarié (actions de formation, d'évaluation et d'accompagnement). Prise en charge totale de la formation tuteur, ainsi que des dépenses liées à l'exercice de la fonction tutorale (selon les accords de branches).
- Pendant toute la durée de son contrat de professionnalisation, le salarié n'est pas pris en compte dans l'effectif de l'entreprise (sauf en ce qui concerne la tarification de la cotisation accidents du travail).
- Bénéfice de la réduction des cotisations patronales (réductions loi Fillon).

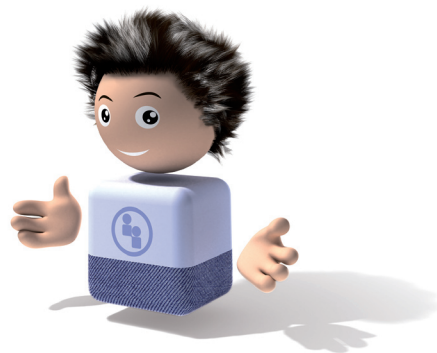
## ► Les services "plus" du CIEFA

### Pour les candidats :

- Conseil, orientation métier / diplôme
- Accompagnement individualisé jusqu'au placement en entreprise

### Pour les entreprises :

- Diagnostic des besoins en recrutement et formation
- Proposition d'une solution alternance adaptée
- Présélection des candidats en fonction du profil souhaité
- Formation et accompagnement des tuteurs



## ► Modalités d'admission au CIEFA

- Réunion d'informations
- Etude du dossier (bulletins scolaires)
- Tests d'aptitude
- Evaluation du potentiel
- Entretien de motivation



### Contact

Service des Inscriptions - 01 40 38 51 30 - [ciefa1@groupe-igs.fr](mailto:ciefa1@groupe-igs.fr)

Service Relations Entreprises - 01 40 38 50 80 - [relationsentreprises@groupe-igs.fr](mailto:relationsentreprises@groupe-igs.fr)

[www.ciefa.com](http://www.ciefa.com)

